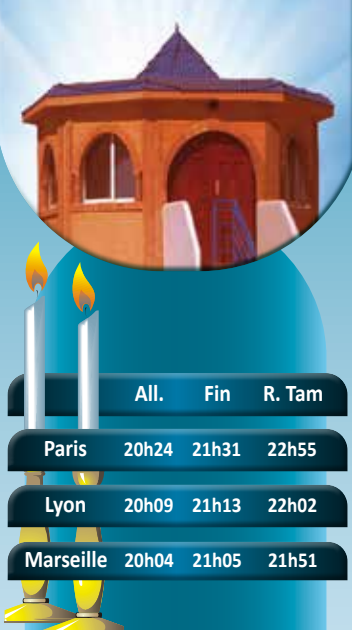


Ki Tavo

28 Août 2021
20 Elloul 5781

1202



La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Se rapprocher du Roi quand Il est dans les champs

« Tu iras chez le prêtre qui sera alors en fonction et tu lui diras : "Je déclare en ce jour au Seigneur ton D.ieu que je suis arrivé dans le pays que le Seigneur a promis à nos pères de nous donner." » (Dévarim 26, 3)

Le sujet des prémices de la récolte est l'un des plus beaux de la Torah. Il nous enseigne notre devoir de reconnaissance envers le Saint béni soit-Il, qui nous a donné la terre d'Israël et la possibilité d'en retirer une subsistance. Une fois que les premiers fruits avaient poussé, il fallait en apporter un panier plein au Temple et le remettre au Cohen, qui le déposait près de l'autel. On remerciait ensuite l'Éternel pour Sa grande bonté, afin de souligner que, loin d'être ingrat, on éprouvait une grande gratitude envers Lui, comme l'explique Rachi au nom de nos Maîtres. Puis on quittait le Temple joyeux, conscient de l'immense bonté divine à notre égard.

Ce passage est toujours lu lors du mois d'Éloul et, parfois, à peine quelques jours avant Roch Hachana. Pour quelle raison ?

La section de Ki-Tavo évoque le sujet du gagne-pain, dont la sentence est prononcée à Roch Hachana. D'après nos Sages (Bétsa 16a), « la subsistance de l'homme est déterminée d'un Roch Hachana à l'autre ». Or, les prémices de sa récolte représentent une partie de ce gagne-pain.

En outre, ce passage mentionne toute l'abondance matérielle déversée sur l'homme qui emprunte la voie de la Torah et des mitsvot et a le mérite, chaque année, d'apporter les prémices de sa récolte pour remercier l'Éternel de toutes Ses bontés, dans le domaine matériel comme spirituel. Par ailleurs, nos Maîtres affirment (Tan'houma, Ki-Tavo 2) qu'à celui qui apporte ses prémices et suit tout le protocole devant accompagner leur présentation au Temple, une voix céleste souhaite de pouvoir également le faire l'année suivante. D'où le lien entre le sujet des prémices ou le gagne-pain de l'homme fidèle à la Torah et Roch Hachana.

Un autre lien mérite d'être mentionné. Le chichi [sixième montée à la Torah] de notre section énumère, sur un ton très sévère, les diverses malédictions et réprimandes adressées à quiconque n'emprunte pas la voie de la Torah – longueur de l'exil, subsistance insuffisante, maladies éprouvantes, guerres et prises en captivité par les nations.

La lecture de ces sujets avant Roch Hachana n'est pas fortuite. À l'approche du jugement céleste, on rappelle à l'homme son devoir de se repentir sincèrement de ses péchés et de se rapprocher du Créateur de toutes les fibres de son être, afin de parvenir au niveau de « Je suis pour mon Bien-aimé et mon Bien-aimé est pour moi » (Chir Hachirim 6, 3). En hébreu, les initiales de ce

verset forment le terme éloul, tandis que ses dernières lettres, quatre Youd, équivalent numériquement à quarante, nombre de jours séparant Roch 'Hodech Eloul de Kippour.

La Torah nous invite donc à exploiter cette période de miséricorde pour nous repentir, prier avec ferveur, nous renforcer dans l'étude de la Torah et veiller au maximum à l'observance des mitsvot, de sorte à jouir d'une vie heureuse, de l'abondance matérielle et de pouvoir, chaque année, apporter au Temple les prémices de sa récolte. Toutefois, si, à D.ieu ne plaise, nous manquons à ces devoirs, notre jugement de Roch Hachana comprendra le type de malheurs longuement évoqués à la fin de notre section – que D.ieu nous en préserve.

Il en ressort le considérable impact du mois d'Eloul, lors duquel nous avons la possibilité de nous élever, de nous rapprocher de notre Père céleste et d'être inscrits et scellés pour une année heureuse et prospère. Combien avons-nous intérêt à utiliser à bon escient cette période propice au raffermissement spirituel ! De plus, souligne le Baal Hatania, l'Éternel se trouve alors très proche de nous, tel un roi dans ses jardins, proche de ses sujets. Si l'on peut dire, D.ieu quitte Son palais céleste pour rejoindre ce bas monde, afin de nous permettre de ressentir Sa proximité et de nous encourager à nous repentir et à Lui formuler toutes nos requêtes.

Combien serait-il dommage de ne pas profiter de l'extraordinaire potentiel de ces jours !

Si, durant cette période, tous les hommes se repentent et se repentent, lors du jugement, ils seront inscrits pour une vie bonne et pacifique, la longévité et une richesse leur permettant d'apporter au Temple les prémices de leur récolte et de remercier l'Éternel dans la joie.

De nos jours, en l'absence de Temple, nous n'avons plus l'opportunité d'accomplir cette mitsva. Néanmoins, à travers notre travail de rapprochement du mois d'Eloul, conjugué à la lecture de l'épisode des prémices, nous prendrons conscience de notre devoir d'apporter ceux de notre propre terre, c'est-à-dire de notre être. Il s'agit d'offrir à D.ieu Torah et mitsvot, de Le remercier et de nous confesser à Lui. Nous Lui demanderons de nous pardonner, parce que nous avons été poussés à fauter à cause du mauvais penchant. La confession et le repentir nous donneront droit à toutes les bénédictions pour l'année à venir, lesquelles introduiront en nous un sentiment de reconnaissance et notre volonté de Le remercier pour toutes Ses bontés vis-à-vis de nous. Constatant que, loin d'être ingrats, nous Le louons pour Ses bienfaits, Il nous en accordera encore davantage, si bien que nous jouirons de l'abondance et verrons toutes nos entreprises couronnées de succès.

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orotheim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 20 Élou, Rabbi Eliahou Lopian

Le 21 Élou, Rabbi Aharon Abou'hatséra

Le 22 Élou, Rabbi Yéhouda Ben Sim'hon

Le 23 Élou, Rabbi Yéhouda Meïr Gats

Le 24 Élou, Rabbi Israël Meïr Hacohen,
auteur du 'Hafets 'Haïm

Le 25 Élou, Rabbi Yé'hïel Mikhel de
Zlatchov

Le 26 Élou, Rabbi 'Haïm Pinto
Hagadol



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon
et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Les meilleurs investissements

À notre époque, les gens sont tellement passionnés par leur appareil impur qu'ils ne prennent plus le temps de discuter avec leur conjoint. Un jour, lors d'un cours que je donnai, je remarquai qu'un de mes auditeurs ne quittait pas du regard ses pieds. Je compris rapidement que ce n'était pas ceux-ci qui l'intéressaient, mais les images de son téléphone, posé sur ses genoux.

Un de mes élèves résidant à Montréal m'a raconté que, après avoir écouté mon cours, prononcé la veille du 9 Av, sur le grand danger du iPhone, il a annoncé à son épouse son intention de briser le dernier qu'il venait d'acheter. Pour répondre à son étonnement, il lui expliqua que, à cause de cet appareil, il n'étudiait plus la Torah et n'allait plus à la synagogue pour la prière. Qui sait ce qui risquait encore de lui arriver par la suite ? Avec l'accord de sa femme, il passa à l'acte. Depuis lors, la paix conjugale de leur foyer s'est, grâce à D.ieu, nettement renforcée.

Un Juif, qui vint m'annoncer son projet de construction d'un immense centre commercial aux États-Unis, me demanda de le bénir pour qu'il connaisse du succès. Je lui demandai s'il comprendrait des lieux de perdition, mais il se garda de me répondre. Je lui dis que, le cas échéant, il devait veiller à ce que ses enfants n'aient pas de mauvaise fréquentation à cause de cela. Il rit et me dit qu'ils étaient déjà grands et qu'il n'avait pas à se soucier à leur sujet. J'insistai néanmoins en lui expliquant qu'il n'existe pas de garde-fou pour l'immoralité et que le mauvais penchant ne relâche jamais ses assauts contre l'homme, même âgé de quatre-vingts ans.

Quelque temps plus tard, cet homme revint me voir, accablé. « Quel dommage que je ne vous aie pas écouté ! » s'exclama-t-il. Il n'avait récolté, de son centre commercial, que de considérables déficits matériels et, surtout, spirituels. Il avait même failli trébucher lui-même dans les plus graves interdits.

On a tendance à penser qu'en investissant son temps dans l'étude de la Torah et l'accomplissement des mitsvot, on sort perdant. Or, il s'agit là d'une lourde erreur. Une fois, j'avais prévu de voyager de Genève à Chicago, avec escale à New York. Le vol de l'aller devait être un lundi et le retour un mercredi. Peu avant mon départ, Rabbi Nissim Rebibo – que son mérite nous protège – me téléphona pour me prier de participer au gala organisé en faveur de ses institutions à Paris, ce lundi soir. Je m'excusai de ne pouvoir répondre à ses attentes, en raison de mon déplacement.

Mais, il insista beaucoup pour que je modifie les dates de mon voyage, du fait que les gens étaient habitués à ma présence et espéraient que je les bénisse en m'appuyant sur le mérite de mes ancêtres. J'hésitai beaucoup et, finalement, acceptai de repousser mon départ au mardi et mon retour au jeudi.

Ce jeudi matin, à Chicago, je reçus le public. Soudain, mon accompagnateur, tout pâle, entra dans ma pièce. Tremblant, il me raconta que le vol 111 de la veille, en provenance de New York et à destination de Genève, dans lequel nous devions voyager, s'était écrasé, causant la mort de tous ses passagers. Je remerciai aussitôt l'Éternel pour l'immense bienfaisance qu'il m'avait témoignée, en retour à mes efforts pour l'honneur de la Torah.

DE LA HAFTARA

« *Lève-toi, resplendis (...).* » (Yéchaya chap. 60)

Lien avec la paracha : cette haftara est l'une des sept lues lors des Chabbatot de consolation suivant le 9 Av.

CHEMIRAT HALACHONE

Avertir son prochain d'un dommage potentiel

La mitsva « Ne sois pas indifférent au danger de ton prochain » (Vayikra 19, 16) nous exhorte à déployer tous les efforts possibles pour éviter à notre frère juif tout préjudice physique, sentimental ou financier.

Par conséquent, si on entend que quelqu'un a l'intention de causer un dommage à autrui, il est permis de l'en avertir. Si nos craintes à ce sujet reposent sur un témoignage oral, il est interdit de les présenter comme des faits. Il faut prévenir l'intéressé en lui disant clairement que nos inquiétudes découlent d'informations ne provenant pas de première source et non attestées. On pourra dire : « J'ai entendu ceci, il est possible que ce soit vrai et je vous recommande de vous tenir sur vos gardes. »



PAROLES DE TSADIKIM

Gagner des millions tous les jours

Une grande partie du mois de la miséricorde et des séli'hot est déjà derrière nous, tandis que nous nous efforçons de couronner l'Éternel pour nous préparer à Roch Hachana, essence et devoir caractérisant ce premier jour de l'année. Parallèlement, nous nous évertuons à le faire avec la joie accompagnant la mitsva.

Dans notre section, D.ieu nous reproche : « Parce que tu n'auras pas servi le Seigneur ton D.ieu avec joie, dans l'allégresse de ton cœur, dans l'abondance de tous les biens. » (Dévarim 28, 47) Rachi commente ces derniers termes : « Lorsque tu possédais encore toutes sortes de biens. »

Mais, le Ari Zal explique autrement : à travers ces mots, le verset met en exergue l'intensité de la joie qui doit nous animer au moment où nous accomplissons une mitsva. Elle doit envahir notre être, comme si nous possédions tous les biens du monde.

Dans l'une de ses si'hot, Rabbi Réouven Karlenstein demande : « Vous souvenez-vous des publicités de la loterie nationale, collées sur les bus et les panneaux d'affichage, "Le tirage des cinquante millions" ? Les gens étaient hystériques. Peut-on décrire par des mots la joie de l'heureux gagnant de ce premier prix ?

« Je me souviens, poursuit-il, d'un trajet en taxi lors duquel je remarquai immédiatement la joie et l'émotion de mon chauffeur. Il était visible qu'il avait vécu un événement marquant. Avant même que je n'eusse le temps de le questionner, il me raconta que, la veille, il avait conduit dans sa voiture le grand gagnant du loto. Cet homme lui avait demandé de l'amener au siège de la loterie nationale, à Tel-Aviv. "Au départ, je ne le crus pas, me confia-t-il, mais, peu à peu, je commençais à saisir que c'était bien vrai. Il descendit de mon taxi et me pria de l'attendre. Quelques minutes plus tard, il me rejoignit et me montra le chèque de quatorze millions qu'on venait de lui remettre, où figurait le grand cachet de la loterie."

« Mon chauffeur parlait avec une émotion palpable. On pouvait entendre ses battements de cœur. Pourquoi était-il si remué ? Uniquement parce qu'il avait conduit le grand gagnant du loto. Si déjà il semblait si heureux, il est aisé de s'imaginer la joie du gagnant. »

Pour en revenir aux paroles du Ari Zal, la joie de la mitsva doit être de cette envergure. Lorsque nous avons le mérite d'en observer, il nous incombe de ressentir la même joie que si nous avions gagné le grand prix à la loterie, comme si nous possédions tout le bien du monde. En mettant les téfillin aujourd'hui, nous avons gagné des millions ! De même si nous avons récité le birkat hamazone ou étudié la Torah.

Toute prière, toute bénédiction doivent être récitées avec le sentiment que nous parlons avec un Roi. De la sorte, nous prononcerons chaque mot doucement et avec joie. Exécutons chaque mitsva avec la pensée que nous la faisons en l'honneur de l'Éternel ! Ceci nous permettra de l'observer avec joie et enthousiasme. Quoi de mieux pour se préparer correctement au jour du jugement ?



PERLES SUR LA PARACHA

Se réjouir des biens entre nos mains

« *Et tu te réjouiras de tous les biens que le Seigneur ton D.ieu t'aura donnés, à toi et à ta maison.* » (Dévarim 26, 11)

Pourquoi, dans le passage évoquant la mitsva des prémices, la Torah a-t-elle jugé nécessaire de souligner le devoir de se réjouir ? Généralement, il est naturel que l'homme possédant de nombreux biens se réjouisse.

Rabbi Ra'hamim David Coscas chelita explique, dans son ouvrage Maskil El Dal, que, parfois, l'homme peut posséder une abondance matérielle et ne manquer de rien et, pourtant, ne pas être joyeux, pour une raison ou une autre. Soit parce que, « quand un homme a cent, il désire deux cents », soit pour un autre motif qui l'attriste. Il est alors incapable d'éprouver de la joie de tous ses biens.

C'est pourquoi la Torah insiste ici sur notre devoir de nous réjouir de la profusion que nous accorde l'Éternel et de Le servir avec cette joie.

Jouir d'une expansion de l'esprit

« *Béni sois-tu à ta venue, béni sois-tu à ta sortie.* » (Dévarim 28, 6)

Nos Maîtres affirment que trois choses élargissent l'esprit de l'homme : un bel intérieur, une belle femme et de beaux ustensiles.

L'auteur de l'ouvrage Avné Hachoa y trouve une allusion dans notre verset, à travers le mot voakha (ta venue), composé des initiales des termes bayit (maison), icha (femme) et kelim (ustensiles).

L'héritage reçu par le mérite de la solidarité

« *En héritage à la tribu de Réouven, à celle de Gad et à la demi-tribu de Ménaché.* » (Dévarim 29, 7)

Pourquoi Moché a-t-il ajouté la lettre Youd aux noms de ces tribus – Réouvéni, Gadi et Ménachi –, plutôt que de les nommer normalement ?

Notre Maître Rabbi David 'Hanania Pinto chelita explique que, lorsque ces deux tribus et demie vinrent demander à Moché de leur donner la terre de Si'hon et d'Og, il se montra au départ réticent, parce qu'il les soupçonnait de ne pas vouloir participer à la conquête du pays avec le reste du peuple. Lorsqu'ils lui promirent d'y prendre une part active, tout comme les autres, il agréa leur requête.

Le Saint béni soit-Il ne déploie Sa Présence sur les enfants d'Israël que s'ils sont pleinement unis et que la querelle est inexistante, comme l'affirment nos Sages (Tan'houma, Nitsavim 1) : « La Présence divine ne réside et ne s'élève sur le peuple juif que lorsqu'il forme une entité unie. »

Aussi, dans le verset mentionnant le don de la terre de Si'hon et d'Og à ces deux tribus et demie, leurs noms figurent avec un Youd supplémentaire, lettre du Nom divin qui fait allusion à la Présence de D.ieu parmi l'ensemble du peuple juif, solidaire.

... LA CHÉMITA ...

Même après le 16 Av, il est permis de planter un arbre non fruitier, une plante décorative ou odorante et tout ensemencement similaire. D'après certains, on n'a pas le droit de planter d'arbres non fruitiers à partir de deux semaines avant Roch Hachana, car, dans le cas contraire, ils prendraient racine dans le sol pendant la septième année. D'autres permettent de le faire jusque peu avant Roch Hachana, et telle est la stricte loi. Dans tous les cas, il faut, a priori, terminer la plantation avant le 15 Élou, près du coucher du soleil, afin d'éviter que l'enracinement se fasse durant la chémita.

La halakha est la même concernant l'ensemencement de fleurs ou de roses, qui n'ont pas de goût, mais ne sont cultivées que pour leur odeur.

Même les travaux visant à éviter une perte financière, qui seraient permis durant la chémita, doivent préférablement être effectués l'année précédente.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



L'âme et les fruits, la terre et les mitsvot

« Tu prendras des prémices de tous les fruits de la terre que tu auras récoltés du sol. » (Dévarim 26, 2)

Le mot réchit (litt. : début, traduit ici par prémices) se réfère invariablement à la Torah (Béréchit Rabba 1, 1). Quant au terme pri (fruit), il renvoie à la récompense, comme il est dit dans la Michna (Péa 1, 1) : « Voici les choses dont l'homme mange l'usufruit dans ce monde (...). » Nous pouvons donc lire en filigrane que le respect de la Torah nous donne droit à une récompense dans le monde à venir.

Par ailleurs, il est dit « tu prendras », verbe que l'on retrouve au sujet du mariage dans le verset « Si un homme a pris femme » (Dévarim 24, 1). Or, la Torah est appelée « femme ». Autrement dit, quand un homme se sacrifie pour la Torah, il mérite de récolter des fruits.

Uniquement dans ce monde, nous pouvons accomplir des mitsvot. Mais, l'âme ne peut les réaliser que par le biais du corps. En outre, une grande partie d'entre elles portent sur des objets matériels, comme la chémita, le yovel (jubilé), la procréation, la circoncision, tandis que seule une minorité consiste en un travail spirituel, comme la prière. À sa mort, l'homme est exempt des mitsvot. Le Saint béni soit-Il récompense alors son âme, pour rétribuer le corps qui a exécuté des mitsvot dans ce monde.

C'est pourquoi le texte nous enjoint : « Tu prendras des prémices de tous les fruits de la terre que tu auras récoltés du sol. » Car, ces fruits, la Torah et les mitsvot, proviennent de la terre, c'est-à-dire du monde matériel. Lorsque l'homme le quitte, il n'emporte rien avec lui, ni argent ni or, mais seulement Torah et mitsvot observées de son vivant.

L'âme est un gage confié par l'Éternel entre les mains de l'homme. Il lui incombe de la préserver des assauts du mauvais penchant, afin d'éviter qu'elle se salisse par des péchés. D'où la précision de l'incipit de notre section : « Dans le pays que le Seigneur ton D.ieu te donne en héritage. » Nos Maîtres affirment (Sifri, Dévarim 38) : « Si vous vous conformez à la volonté de l'Éternel, le pays de Canaan est à vous et, sinon, vous en serez exilés. » De même que la Terre Sainte nous a été donnée en gage à la condition que nous observions les mitsvot, l'âme est un gage dont nous devons préserver la pureté, de peur qu'elle ne se perde.

De quelle manière ? En s'attelant assidûment à la tâche de l'étude de la Torah à la Yéchiva ou au beit hamidrach. Car, seulement en ces lieux d'étude, il est possible de s'y vouer pleinement. Ainsi se conduisaient nos ancêtres, comme le souligne la Guémara (Yoma 28b) : « Du temps de nos ancêtres, la Yéchiva les accompagnait en tout lieu. Lorsqu'ils furent exilés en Égypte, ils fondèrent une Yéchiva. Dans le désert, également. Notre patriarche Avraham, déjà âgé, était assis à la Yéchiva. Il en fut de même d'Its'hak et de Yaakov. »



LE SOUVENIR DU JUSTE

J'ai passé toute la nuit près du tombeau dans l'espoir que, par le mérite du Tsadik, j'allais guérir, se dit-il. Ce rêve est uniquement le reflet de mes désirs. »

Soudain, il sentit ses jambes bouger. Il essaya de se lever seul et, incroyablement vrai, il y parvint et se mit même à marcher !

Sidérés, ses accompagnateurs se mirent à douter : « M. Bensoussan, lui dirent-ils, que vous arrive-t-il ? Nous auriez-vous joué la comédie lorsque vous nous disiez que vous ne pouviez pas marcher ? Avez-vous fait semblant d'être handicapé ? »

Il les assura du contraire et leur raconta aussitôt son rêve magnifique. La nouvelle provoqua une véritable explosion de joie. Tous vécurent un grand moment de sanctification du Nom divin près du tombeau du Tsadik Rabbi 'Haïm Pinto, le jour de sa Hilloula. Que son mérite nous protège !

Du nom du Tsadik

Sur le même sujet, notre Maître chelita, nous a raconté l'histoire suivante :

« Un de mes élèves, Chimon Illouz, était très malheureux. En effet, les médecins affirmaient qu'il ne pourrait pas avoir d'enfants. Tous ses frères et sœurs, ainsi que ceux de son épouse, étaient déjà parents. Tous, sauf lui. Sa peine était immense. Chaque année, il participait à la Hilloula de Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, le 26 Eloul, et priait sur son tombeau en versant des larmes déchirantes, afin que D.ieu le gratifie d'un enfant. Son malheur m'affectait beaucoup.

« En 5763, il vint, comme à son habitude. L'assemblée pria pour lui et son épouse afin qu'ils aient le bonheur d'avoir une descendance. Ils le bénirent : "Puisse-t-il être de Sa volonté que tu reviennes l'année prochaine avec ton épouse et avec un fils, que tu appelleras 'Haïm, du nom du Tsadik !" Tous répondirent « Amen » à ces paroles émouvantes.

« Effectivement, son épouse fut enceinte et un fils leur naquit. La brit mila eut lieu le dimanche de la parachat Balak 2004 (5764) et j'aurais dû être le sandak. Me trouvant à l'étranger à ce moment-là, je donnai ce mérite au frère de Chimon. Extraordinaire ! »

Un châtimeur du Ciel

En conclusion, nous allons citer un extrait d'une allocution prononcée par notre Maître chelita à la fin du Chabbat de la paracha 'Houkat 2006 (5766). Le sujet abordé était la préparation de la Création en vue de la Délivrance future – puisse-t-elle venir rapidement et de nos jours ! Il y mentionna un événement spécial qu'il avait vécu peu de temps auparavant.

Voici ses paroles :

« J'aimerais vous raconter une histoire extraordinaire qui m'est arrivée il y a six mois.

La maison de Rabbi 'Haïm Pinto avait besoin d'être rénovée. Vétuste – elle a près de deux cent vingt ans –, il devenait dangereux de s'en approcher, tant elle menaçait de s'effondrer, de même que de nombreuses habitations alentour. Nous avons cherché des donateurs et, une fois la somme nécessaire réunie, nous nous sommes adressés à un entrepreneur arabe.

« Après mûre réflexion, nous avons décidé, afin de réduire les coûts, de fournir nous-mêmes les matériaux de construction. Pour ceci également, nous avons trouvé des donateurs. Nous avons nommé comme responsable Avraham Knafo.

« Au cours des travaux, M. Knafo eut le pressentiment que des matériaux manquaient, si bien que cela éveilla ses soupçons sur une éventuelle malversation. Il se présenta à l'entrepreneur et demanda des explications. Celui-ci nia du tout au tout et feignit même d'être blessé qu'on puisse le soupçonner.

« Au cours de cet échange de propos, l'entrepreneur affirma qu'il n'avait pas volé, surtout sachant qu'il s'agissait d'une maison de Tsadikim. Il jura sur sa vie.

« Incroyable, mais vrai : le jour même, il participa à une petite fête entre amis. Au cours de celle-ci, un homme s'emporta contre lui et le tua !

« Tous les habitants de la ville furent en émoi, car ils virent de leurs propres yeux que le Tsadik avait donné son châtimeur au coupable.

« Immédiatement, tous les ouvriers vinrent chez Avraham Knafo et tombèrent à ses pieds, avouant qu'ils avaient bien participé aux vols, mais uniquement sur l'ordre de l'entrepreneur. À présent, ils craignaient pour leur vie, car ils pouvaient également être atteints par la punition divine.

« Les mois suivants, cette histoire fit le tour du Maroc et arriva aux oreilles d'un autre Arabe. Il n'y crut pas du tout et s'en moqua ouvertement. La main de D.ieu l'atteignit également et sa bouche se déforma. Pendant deux semaines, il courut d'hôpital en hôpital, jusqu'à ce que des proches finissent par lui conseiller d'aller demander pardon d'avoir méprisé l'honneur du Tsadik.

« Ce qui se passa est tout simplement prodigieux : dès qu'il s'excusa, son visage redevint entièrement normal.

« Ceci corrobore l'affirmation de nos Sages : "Les Tsadikim sont encore plus grands après leur mort que de leur vivant" – leur pouvoir vient de la Torah et leur impact se retrouve jusque dans les objets inertes. La maison du Tsadik Rabbi 'Haïm Pinto s'est imprégnée de sainteté, comme les ustensiles utilisés dans le tabernacle, devenus saints par le biais des mitzvot auxquelles ils servaient. »

Article consacré à la Hilloula du Gaon et Tsadik, célèbre pour ses miracles, Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol – que son mérite nous protège – le 26 Eloul

« Mes chers élèves, sachez que, après ma mort, je continuerai à me tenir devant le Saint béni soit-Il pour L'implorer, comme je l'ai fait de mon vivant. Je ne vous abandonnerai pas après mon départ, de même que je ne vous ai jamais abandonnés de mon vivant. »

À travers ces mots prononcés peu avant son décès, le Tsadik Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol – que son mérite nous protège – promit explicitement d'intercéder en faveur des hommes auprès du Créateur pour qu'il leur accorde le salut.

Dans cet article, nous avons rassemblé quelques histoires de délivrances miraculeuses, créditées à ce grand Sage. Illustrant le considérable pouvoir des justes et de leurs prières, elles sont à même de renforcer notre foi dans ce domaine.

Envoyé du ciel

Le dimanche 10 Adar 1995 (5755), notre Maître, Rabbi David 'Hanania Pinto chelita, fut invité à être sandak lors d'une brit mila qui se déroula à Paris, dans la famille de M. David Cohen, un membre éminent de la communauté. Au milieu du repas, un des participants, M. Bensoussan, se leva et se mit à raconter une histoire édifiante :

À l'occasion de la précédente Hilloula de Rabbi 'Haïm Pinto zatsal (le 26 Eloul 1994), il s'était rendu à Mogador. Il souffrait alors, depuis un certain temps, de fortes douleurs dans les jambes, associées à de nombreuses complications médicales, à tel point qu'il ne pouvait plus se déplacer seul et avait besoin de l'aide de deux personnes.

En arrivant sur la tombe, il pensa y passer la nuit. Peut-être D.ieu allait-Il lui envoyer la guérison par le mérite du Tsadik.

Effectivement, il fit un rêve dans lequel Rabbi 'Haïm Pinto lui-même venait le voir et l'opérait de ses jambes. Après l'intervention, il lui expliqua : « En vertu de ta foi en D.ieu et dans les Tsadikim, on m'a envoyé du ciel pour te guérir. À présent, tu peux te lever, car tes jambes ne sont plus malades. Tu peux retourner en France sans l'aide de quiconque ! Réveille-toi ! »

M. Bensoussan se réveilla immédiatement et, se rappelant de son rêve, pensa que ce ne devait être qu'un songe et rien d'autre. «